

REGLEMENT DE CONCOURS

L'Orchestre philharmonique de Strasbourg recrute

un alto solo

Concours le vendredi 16 juin 2023

Le pupitre d'altos comprend deux solistes qui peuvent être amenés à jouer côte à côte.

Début des épreuves à 9h30 (tirage au sort de l'ordre de passage à 9h15). Toutes les épreuves ont lieu à Strasbourg, Palais de la musique et des Congrès. Les frais de voyage et de séjour ne sont pas remboursés.

Inscriptions sur www.philharmonique.strasbourg.eu sous la rubrique « Orchestre », puis « concours et recrutements » le mercredi 7 juin 2023 au plus tard.

EPREUVES

Diapason de l'Orchestre : LA 442

Un concerto imposé parmi :

STAMITZ : Concerto en Ré majeur : 1^{er} mouvement avec cadence

HOFFMEISTER : Concerto en Ré majeur : 1^{er} mouvement avec cadence

Un concerto imposé parmi :

HINDEMITH : Der Schwanendreher - 1^{er} mouvement

BARTOK : Concerto pour alto - 1^{er} mouvement (jusqu'à mes. 230. Lento Parlando exclu)

WALTON : Concerto pour alto - 1^{er} mouvement

Une pièce de J.S. BACH : un mouvement au choix extrait des Sonates et Partitas pour violon seul

Traits d'orchestre tutti (téléchargeables sur notre site internet www.philharmonique.strasbourg.eu sous la rubrique « concours et recrutements ») :

MAHLER : Symphonie n°10 (2 extraits)

RAVEL : Daphnis et Chloé

BARTOK : Divertimento pour orchestre à cordes : 1^{er} mouvement

STRAUSS : Don Juan

BEETHOVEN : Symphonie n°7 : 1^{er} mouvement

ROSSINI : La Pie voleuse : ouverture

PROKOFIEV : Symphonie n°1 « Classique » : 1^{er} mouvement (2 extraits)

TCHAIKOVSKY : Sérénade pour cordes, 1^{er} mouvement
BERLIOZ : Roméo et Juliette : introduction

Traits d'orchestre solos (téléchargeables sur notre site internet www.philharmonique.strasbourg.eu sous la rubrique « concours et recrutements ») :

DELIBES : Coppélia
STRAUSS : Don Quixote (3 extraits)
RAVEL : Ma mère l'Oye (V – Le jardin féérique)
GINASTERA : Variations concertantes
GINASTERA : Beatrix Cenci, Acte I scène 3

+ Éventualité d'une épreuve de lecture à vue

Un-e accompagnateur-trice officiel-le sera à la disposition des candidats.
Les répétitions (gratuites) ont lieu la veille du concours. Pour prendre rendez-vous, veuillez contacter la régie de l'Orchestre par mail le samedi 10 juin 2023 au plus tard à l'adresse suivante : OrchestrePhilharmoniqueConcours@strasbourg.eu

CONDITIONS D'EXERCICE

Prise de fonction : septembre 2023, à déterminer d'un commun accord

Obligations contractuelles : 30 services/mois

Rémunération : En référence à la grille indiciaire des musiciens de l'Orchestre, la rémunération brute mensuelle s'établit à 3 833,19 € ou 3 902,18 €, décomposés comme suit :

- Traitement mensuel brut : 3 220,42 € (indice brut 809) ou 3 283,47 € (indice brut 826). Le classement indiciaire dépend de l'expérience professionnelle et artistique.
- Indemnité de résidence : 1 % du traitement mensuel brut/mois
- Indemnité de fonction : 219,05 €/mois
- Indemnité d'expertise : 1/12^e du (traitement mensuel brut + indemnité de résidence) /mois
- Indemnité de sujétion (usure et entretien de l'instrument) : 90,47 €/mois

Compléments de rémunération :

- Forfait audiovisuel : 1800 €/an
- Avance sur redevances : 200 €/an
- Forfait mobilité durable
- Supplément familial de traitement (le cas échéant)
- Participation possible de l'Orchestre à la couverture mutuelle
- Prestations d'action sociale proposées par le CNAS